

RAPPORT N° 92/2-02  
au Conseil Municipal

OBJET

RENOVATION ET MISE AUX NORMES  
DES BASSINS ET RESEAUX DE LA PISCINE DU BUTOR (2EME TRANCHE)

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER DES MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation et de mise en conformité avec la réglementation en vigueur des piscines, la Municipalité a programmé pour 1992 la réalisation d'une deuxième tranche de travaux sur la Piscine du Butor.

Je vous rappelle que la première tranche de travaux réalisée en 1991 a consisté en la remise à neuf de tous les équipements du local technique de cette piscine.

Le programme des travaux de cette deuxième tranche est le suivant :

- réfection de toutes les installations hydrauliques (canalisations d'alimentation et de régénération des eaux des bassins) ;
- modifications des bassins pour fonctionner en hydraulité inversée conformément aux normes (création de goulottes et bac tampon) ;
- réfection des revêtements carrelés des bassins.

Outre la mise en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur, ces travaux permettront de limiter la consommation qui est actuellement très élevée compte tenu du mauvais état des réseaux et du non-recyclage des eaux de débordement des bassins.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 2 400 000 F.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Chapitre 902 - Article 232-014.

Je vous demande :

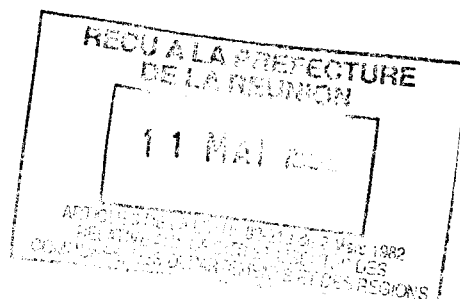
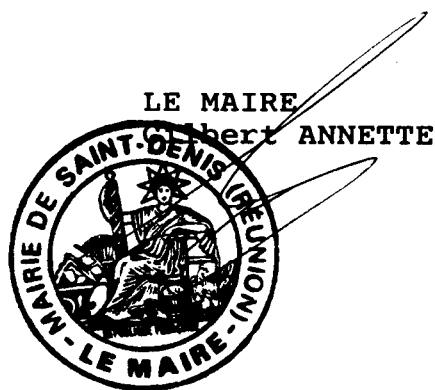
- d'approuver le programme des travaux ;

.../...

Rénovation et mise aux normes  
des bassins et réseaux  
de la Piscine du Butor

- de m'autoriser :
- \* à lancer un appel d'offres pour leur exécution ;
- \* à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-02  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

**OBJET**

RENOVATION ET MISE AUX NORMES  
DES BASSINS ET RESEAUX DE LA PISCINE DU BUTOR (2EME TRANCHE)

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER DES MARCHES DE TRAVAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-02 du Maire ;

Vu le rapport de Sudel FUMA, Adjoint, présenté au nom des Commissions Sports, et Travaux et Appels d'Offres ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme de travaux de rénovation et de mise aux normes des bassins et réseaux de la Piscine du Butor -2ème tranche-, pour un coût prévisionnel de 2 400 000 F (crédits prévus au Chapitre 902 - Article 232-014 du Budget).

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

- \* à lancer un appel d'offres pour leur exécution ;
- \* à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés avec les entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **30 AVR. 1992**

